

# INFOGRAMES ENTERTAINMENT

Société Anonyme au capital de 115.694.265,30 euros  
Siège social : 1, place Verrazzano, 69252 LYON Cedex 09  
341 699 106 RCS Lyon

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ETABLI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-138 ET L. 228-91 DU CODE DE COMMERCE

\* \* \* \*

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-138 et L.228-91 du Code commerce, votre Conseil d'administration vous présente ci-après un rapport sur l'émission de bons de souscription d'actions à personnes dénommées objet de la dix-septième résolution qui vous est proposé d'adopter à votre assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation le 29 septembre 2006.

### **I / MOTIFS DE L'EMISSION**

L'émission proposée s'inscrit dans le cadre du plan final de restructuration de la dette de la Société (ci-après le « Plan ») qui a été annoncé le 12 septembre 2006 et dont un résumé figure en Annexe.

Ce Plan veille à faire converger les intérêts :

- de la Société en réduisant la dette nette comptable de 191 millions d'euros (montant au 30 juin 2006) à près de 24 millions d'euros à l'issue de l'offre publique d'échange dans l'hypothèse où la totalité des OCEANES 2003/2009 seraient apportées à l'offre et convertie. Dans l'hypothèse où l'intégralité des bons de souscription décrits ci-dessous serait exercée, la dette nette serait réduite à -8 millions d'euros ;
- des porteurs des Obligations 2005-2008 et des OCEANES 2003-2009 en augmentant la visibilité sur le recouvrement de leur investissement ;
- des actionnaires en leur offrant un droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital de 74 millions d'euros prévue à l'étape 4 du Plan afin d'encadrer l'effet dilutif des opérations de restructuration proposées.

Ce Plan comporte les étapes suivantes :

- la modification de certains termes des Obligations 2005-2008 et des OCEANES 2003-2009 par l'assemblée générale des porteurs ;
- une augmentation de capital de 74 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et l'attribution gratuite des Bons de souscription d'actions aux investisseurs ayant garanti le montant de l'augmentation de capital ;
- sur le produit de l'augmentation de capital, 33,7 Millions d'euros seront affectés au remboursement de l'intégralité des Obligations 2005/2008, 10 Millions d'euros au remboursement partiel d'un prêt court-terme consenti à la Société et 30 Millions d'euros seront réservés au financement des activités de la Société ;
- une offre publique d'échange visant les OCEANES 2003-2009 rémunérées en actions nouvelles.

Afin de mettre en œuvre ce Plan, il vous est demandé d'autoriser, sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par la Société avant le 30 décembre 2006 permettant de lever des fonds d'un montant minimum de 73,7 millions d'euros, et sous réserve d'approbation des résolutions financières à l'assemblée générale, d'attribuer gratuitement 217.900.000 bons de souscription d'actions (BSA), donnant droit de souscrire 217.900.000 actions nouvelles ordinaires de la Société, soit une augmentation de capital maximum d'un montant nominal total de 2.179.000 euros compte tenu de l'adoption de la septième résolution, étant précisé que chaque bon donne droit de souscrire 1 action nouvelle d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro, et de réserver la souscription de ces BSA aux personnes suivantes :

- (i) 181.600.000 BSA donnant droit de souscrire 181.600.000 actions, réservés à The BlueBay High Yield (Master) Fund, et
- (ii) 36.300.000 BSA donnant droit de souscrire 36.300.000 actions, réservés à The Sark Master Fund.

Le prix de souscription d'une action émise par exercice d'un BSA sera égal à 0,15 euro par action. Ce prix a été déterminé sur la base de négociations entre la Société et ses conseils et les bénéficiaires des BSA en tenant compte d'hypothèses d'évolution du cours de bourse, de l'endettement du groupe et de la capitalisation boursière de la Société.

## **II / CARACTERISTIQUES DES BONS EMIS**

### **▪ Titres émis**

Bons de Souscriptions d'Actions (BSA).

### **▪ Nombre de titres émis et parité d'exercice**

Il a sera attribué gratuitement 217.900.000 bons de souscription d'actions (BSA), donnant droit de souscrire 217.900.000 actions nouvelles ordinaires de la Société, compte tenu de l'adoption de la septième résolution réduisant le nominal de l'action à 0,01 euro et la souscription de ces BSA sera réservée aux personnes suivantes :

- (i) 181.600.000 BSA donnant droit de souscrire 181.600.000 actions, réservés à The BlueBay High Yield (Master) Fund, et
- (ii) 36.300.000 BSA donnant droit de souscrire 36.300.000 actions, réservés à The Sark Master Fund,

### **▪ Plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de la présente émission**

Le montant nominal total maximal d'augmentation de capital nécessaire à l'exercice des bons de souscription émis sera de 2.179.000 euros compte tenu de l'adoption de la septième résolution.

### **▪ Prix de souscription de l'action**

1 Bon permettra la souscription d'1 (une) action au prix de 0,15 €

### **▪ Clôture de la période d'exercice**

Le 31 décembre 2009. Les Bons non exercés avant la fin de cette période d'exercice perdront toute valeur et deviendront caducs.

### ▪ **Caractéristiques des Bons**

Les Bons seront inscrits au nominatif pur ou au porteur.

### ▪ **Actions issues de l'exercice des Bons**

Les actions nouvelles souscrites par exercice des Bons revêtiront la forme nominative ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Quelle que soit leur forme, ces actions seront inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la société Infogrames Entertainment ou son mandataire, ou bien par un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires seront ainsi représentés par une inscription à leur nom chez CACEIS Corporate Trust pour les titres nominatifs purs et chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres administrés et au porteur.

The BlueBay High Yield (Master) Fund s'est engagé à ne pas céder les BSA ou les actions provenant de l'exercice des BSA jusqu'au règlement-livraison de l'offre publique d'échange ou au 30 avril 2007, au plus tard.

En application de l'article 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double sera conféré, d'une part, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire et, d'autre part, à toutes les actions issues de ces mêmes titres.

Les actions nouvelles souscrites par exercice des Bons porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel les Bons auront été exercés. Elles auront droit au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti entre les autres actions portant même jouissance.

Dès leur création, les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société Infogrames Entertainment.

Chaque action nouvelle donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti ou libéré et non libéré, du montant nominal des actions et du droit des actions de catégories différentes.

Ces actions sont par ailleurs soumises à toutes les stipulations statutaires.

### **III / INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE**

A titre indicatif, l'incidence sur la situation de l'actionnaire de la Société de l'émission de 217 900 000 actions émises en résultat de l'exercice de tous les Bons serait la suivante :

#### ▪ **Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'attribution et n'exerçant pas les Bons**

- calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2006 :

	<b>Participation (en %)</b>
Avant attribution des Bons	1 %
Après exercice de 217 900 000 Bons	0,47 %

- calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2006, en prenant pour hypothèse la conversion en actions de toutes les obligations à option de conversion

et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises par la Société en décembre 2003, de maturité 2009 et de celles émises en mai 2003, de maturité 2011, en circulation:

	<b>Participation (en %)</b>
Avant attribution des Bons	1 %
Après exercice de 217 900 000 Bons	0,45 %

▪ **Incidence sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 mars 2006 pour le titulaire d'une action Infogrames Entertainment préalablement à l'attribution et n'exerçant pas ses Bons**

- calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés au 31 mars 2006 :

	<b>Quote-part des capitaux propres consolidés (en euro)<sup>1</sup></b>
Avant attribution des Bons	-0,116
Après exercice de 217 900 000 Bons <sup>2</sup>	0,026

<sup>1</sup> Hors actions auto-détenues, les capitaux propres consolidés n'intégrant pas, conformément aux règles comptables, les actions auto-détenues

<sup>2</sup> Sur la base du produit brut de l'émission.

- calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2006, en prenant pour hypothèse la conversion en actions de toutes les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises par la Société en décembre 2003, de maturité 2009 et de celles émises en mai 2003, de maturité 2011, en circulation:

	<b>Quote-part des capitaux propres consolidés (en euro)<sup>1</sup></b>
Avant attribution des Bons	-0,116
Après exercice de 217 558 645 Bons <sup>2</sup>	0,025

<sup>1</sup> Hors actions auto-détenues, les capitaux propres consolidés n'intégrant pas, conformément aux règles comptables, les actions auto-détenues

<sup>2</sup> Sur la base du produit brut de l'émission

#### **IV / INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA VALEUR BOURSIERE DE L'ACTION**

L'impact de l'attribution des Bons sur la valeur de l'action Infogrames Entertainment peut être évalué de la manière suivante :

Nombre d'actions en circulation : 189 726 158 actions

Cours de référence de l'action Infogrames Entertainment : 0,44 euros (moyenne des 20 séances de bourse précédents l'annonce du plan de restructuration financière)

Capitalisation boursière avant attribution : 84,2 millions d'euros

Nombre d'actions nouvelles (en cas de souscription des Bons à 100%) : 217 900 000

Prix d'exercice : 0,15 euros

Montant de l'augmentation de capital (en cas de souscription des Bons à 100%) : 32,69 millions d'euros

Capitalisation boursière après opération : 116,9 millions d'euros

Nombre d'actions après opération : 407 626 158

Valeur de l'action après opération : 0,29 euros

Il est à noter que ces calculs sont réalisés conformément aux dispositions de l'article 155.1 du décret du 23 mars 1967 et ne tiennent pas compte de facto de la dilution consécutive à la réalisation de l'augmentation de capital et de l'OPE décrites précédemment.

-----

La Société a confié au cabinet Associés en Finances (223 rue Saint Honoré - 75001 Paris) agissant en qualité d'expert indépendant la mission de confirmer le caractère équitable du plan pour l'ensemble des parties concernées. Ce rapport sera disponible avant la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires.

Lyon, le 13 septembre 2006  
Bruno BONNELL  
Président du Conseil d'Administration

Le 12 septembre 2006



## **ETAPE FINALE DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE ET RESTAURATION DES CAPACITES D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL**

Lyon – France, le 12 Septembre 2006 - Infogrames Entertainment annonce ce jour son plan final de restructuration de sa dette globale.

**La société a conclu le 8 septembre 2006 avec ses principaux créanciers bancaires et obligataires un accord permettant la mise en place d'un plan de restructuration financière (le « Plan ») visant à assurer une diminution significative de son endettement financier, un rétablissement de ses capitaux propres et à mettre en adéquation sa trésorerie avec ses besoins d'exploitation.**

Cet accord s'inscrit dans le cadre du plan d'actions annoncé par la société le 9 février 2006 et qui s'est déjà traduit par la mise en œuvre d'un programme de cession d'actifs et une renégociation de la dette bancaire qui a donné lieu à un accord annoncé le 21 avril 2006.

La Société estime que la réalisation du Plan, dont la mise en place est soumise aux conditions décrites ci-après, permettra de mettre fin à la procédure d'alerte engagée par les commissaires aux comptes conformément à l'article 234-1 alinéa 3 du Code de commerce (Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'alerte est disponible pour tout actionnaire sur simple demande au siège de la société) et d'assurer la continuité d'exploitation de l'entreprise, et de la doter des moyens financiers nécessaires à son retournement.

La société a confié au cabinet Associés en Finances (223 rue Saint Honoré \_ 75001 Paris) agissant en qualité d'expert indépendant la mission de confirmer le caractère équitable du plan pour l'ensemble des parties concernées. Ce rapport sera disponible avant la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Plan s'articule autour de 5 étapes :

### **Etape n° 1 : augmentation de 25M€ du prêt court-terme et extension de la maturité**

Dans le cadre d'un avenant aux accords bancaires existants, Banc of America Securities Limited a consenti à la Société, Infogrames Entertainment :

- une **augmentation de 25M€ du prêt court terme** (le « Prêt Court-Terme ») portant ainsi son montant de 20M€ à 45M€
- une extension de maturité du 31 mars 2007 au 31 décembre 2008

Ce prêt sera remboursable à hauteur de 10 Millions d'euros à l'issue de l'augmentation de capital mentionnée dans l'Etape n° 4 ci-après et pour le solde le 31 décembre 2008.

### **Etape n° 2 : Modification de certains termes des Obligations 2006/2008**

La Société a convoqué pour le 29 septembre 2006 une assemblée générale des porteurs d'obligations 6% d'un nominal de 14 euros venant à échéance le 15 mars 2008 (les « Obligations 2006/2008 dont l'encours est de 33,7M€ ») en vue d'approuver le report de la date d'amortissement normal de la première fraction du nominal au 15 février 2007, et d'amender les modalités de remboursement anticipé.

Le principal porteur d'Obligations 2006/2008, un fond géré par Bousard et Gavaudan Asset Management LP représentant 75,8% des 2 403 772 Obligations 2006/2008, s'est engagé à voter ces modifications.

### **Etape n° 3 : Modification de certains termes des Océanes 2003/2009**

La Société a convoqué pour le 29 septembre 2006 une assemblée générale des porteurs des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1<sup>er</sup> avril 2009 (les « Océane 2003/2009 dont l'encours est de 124,3M€ ») afin d'approuver :

- l'allongement de la date de maturité du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 1<sup>er</sup> avril 2020,
- la diminution du taux d'intérêt de 4% à 0,01%,
- la suppression de la clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut.

Les fonds gérés par GLG Partners et Bluebay Asset High Yield (Master Fund) (les « Investisseurs ») représentant 67,8% des 16 487 489 Océanes 2003/2009, se sont engagés à voter ces modifications.

### **Etape n° 4 : Assemblée Générale des actionnaires / Augmentation de capital / Remboursement par anticipation de l'intégralité des Obligations 2006/2008 / Attribution gratuite réservée de BSA**

Il est prévu de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 74 Millions d'euros, prime d'émission incluse, avec maintien de droits préférentiels de souscription pour les actionnaires actuels à un prix de 0,15 euro par action dont 33,7 Millions d'euros seront affectés au remboursement de l'intégralité des Obligations 2006/2008, 10 Millions d'euros au remboursement partiel du Prêt Court-Terme et 30 Millions d'euros au financement des activités de la Société.

Le principal porteur des Obligations 2006/2008 et les Investisseurs se sont d'ores et déjà engagés irrévocablement à souscrire, à hauteur respectivement de 33,7 Millions d'euros et 40 Millions d'euros, les actions qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la période de souscription. Ces engagements sont conditionnés aux clauses usuelles pour ce type d'opération et à l'obtention d'une dérogation à l'offre publique obligatoirement.

En contrepartie de leur contribution à la structuration et à la mise en œuvre du Plan les Investisseurs et le principal porteur d'Obligations 2006/2008 se verront attribuer gratuitement à l'issue de l'augmentation de capital des bons de souscription d'actions

(les BSA ») donnant le droit de souscrire pendant une durée de trois ans à un prix de 0,15 euro par action des actions nouvelles de la société à hauteur respectivement de 15% et 3% du capital<sup>1</sup> après augmentation de capital et OPE prévue à l'étape 5 ci-après.

A cet effet, le Conseil d'administration soumettra notamment l'approbation des résolutions suivantes au vote de l'assemblée générale mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels qui sera convoquée sur première convocation pour le 29 septembre 2006 :

- une réduction du pair de l'action à un centime d'euro (0,01 euro),
- un regroupement des actions de la Société par attribution d'une action nouvelle de un euro (1 euro) contre cent (100) actions de un centime d'euro (0,01 euro),
- le renouvellement des autorisations financières afin notamment de pouvoir procéder à l'augmentation de capital décrite ci-dessus et à l'offre publique d'échange sur les Océane 2003/2009, objet de l'Etape n° 5 ci-après,
- l'émission réservée des BSA au profit de Boussard Gavaudan Asset Management LP et The BlueBay High Yield (Master Fund)
- la nomination de deux administrateurs supplémentaires proposés par Bluebay Asset Management Limited.

#### **Etape n° 5 : Offre publique d'échange visant les Océane 2003/2009**

La Société initiera, à l'issue de l'augmentation de capital (Etape n° 4) une offre publique d'échange simplifiée (l' « OPE ») visant les Océanes 2003/2009, chaque Océane 2003/2009 étant rémunérée par 32 actions nouvelles de la Société. Sur la base d'une action à 0,15 € (prix de souscription de l'augmentation de capital), l'OPE fait ressortir un prix de 4,80€ par Océane, soit une décote d'environ 37,5% intérêts courus inclus, par rapport au prix de remboursement de 7,53€ par Océane.

Les Investisseurs se sont engagés à apporter les 11 185 658 Océane 2003/2009 qu'ils détiennent, soit 67,8% de l'encours, à l'OPE.

#### **Conditions suspensives**

La réalisation du Plan (excepté l'étape no 1) est conditionnée à l'approbation des assemblées générales des porteurs d'Obligations 2006/2008 et des porteurs d'Océane 2003/2009, à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et aux autorisations et dérogations requises des autorités de marché.

L'accord prévoit que l'augmentation de capital doit être réalisée avant le 30 décembre 2006 ou le 15 février 2007 en cas de nécessité de convoquer une nouvelle AGE des actionnaires faute de quorum. Par ailleurs, la modification des termes des Océanes 2003/2009 est conditionnée à la réalisation de l'OPE au plus tard le 30 avril 2007.

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'un apport de 100% des Océanes 2003/2009 à l'OPE

### **Incidence du plan pour les actionnaires actuels d'Infogrames Entertainment**

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la totalité des OCEANE 2003/2009 seraient apportées à l'OPE et converties en actions nouvelles de la Société, l'incidence de cette conversion sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et ne participant pas à l'augmentation de capital, serait la suivante ;

	<b>Participation de l'actionnaire</b>
Avant augmentation de capital	1%
Après augmentation de capital et avant conversion des OCEANE	0.28%
Après augmentation de capital et conversion des OCEANE	0.16%
Après augmentation de capital et conversion des OCEANE et exercice des BSA	0.13%

Un actionnaire détenant 1% du capital de la Société au 30/06/2006 et qui participerait à l'augmentation de capital à hauteur de sa participation verrait celle-ci modifiée come suit :

	<b>Participation de l'actionnaire</b>
Avant augmentation de capital	1%
Après augmentation de capital et avant conversion des OCEANE	1%
Après augmentation de capital et conversion des OCEANE	0.56%
Après augmentation de capital et conversion des OCEANE et exercice des BSA	0.48%

### **Incidence du plan sur la dette nette d'Infogrames Entertainment**

La dette nette comptable établie en normes IFRS de la société s'élève à 173,2 M€ (comptes audités) au 31 mars 2006 et à 191,4 M€ au 30 juin 2006 (comptes estimés non audités). Sur cette base, la dette nette sera réduite à 126M€ à l'issue de l'augmentation de capital et à 24M€ à l'issue de l'OPE dans l'hypothèse où la totalité des OCEANE 2003/2009 seraient apportées à l'Offre et convertie.

Avant frais de l'opération et rémunération du Prêt Court-Terme, l'ensemble des opérations génère un apport de trésorerie de 55M€.

Dans l'hypothèse où l'intégralité des BSA serait exercée, la dette nette serait réduite à -8 M€

(En M€)	Endettement net au 31/03/2006 (1)	Endettement net au 30/06/2006 (2)	Impact du prêt relais	Augmentation de capital	Impact offre public d'échange	100% des BSA exercées
						Impact exercice des BSA
Oceane 2011	5	5	5	5	5	5
Obligations 2006/2008	33	34	34	-	-	-
Oceane 2003/2009	100	102	102	102	-	-
Fonds de production	27	20	20	20	20	20
Locations financières	6	5	5	5	5	5
Autres (dette bancaire)	45	44	44	44	44	44
Prêt-relais	-	-	25	15	15	15
<b>Dette brute</b>	<b>216</b>	<b>210</b>	<b>235</b>	<b>191</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
<b>Cash</b>	<b>43</b>	<b>19</b>	<b>41</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>98</b>
<b>Dette nette</b>	<b>173</b>	<b>191</b>	<b>194</b>	<b>126</b>	<b>24</b>	<b>( 8)</b>

(1) Comptes audités au 31 mars 2006 – normes IFRS

(2) Comptes estimés non audités au 30 juin 2006 – normes IFRS

**Le Conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ces opérations qui, en cas de succès permettront à l'entreprise de retrouver une capacité d'investissement industriel pour faire face aux challenges industriels du loisir interactif.**

\*\*\*

### **A propos d'Infogrames Entertainment et Atari:**

*Infogrames Entertainment, (« IESA ») est la société mère du Groupe Atari, cotée à la Bourse de Paris Euronext (code ISIN: FR-0000052573) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine elle-même cotée sur le Nasdaq (ticker : ATAR).*

*Le Groupe Atari est une major internationale qui produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plates-formes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.*

*Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Alone in the Dark, V- Rally, Test Drive, Roller Coaster Tycoon,...) et licences internationales (Matrix, Dragon Ball Z, Dungeons & Dragons,...).*

Contact : Cécile SORNAY – Tel : + 33 (4) 37 64 30 00 – Fax : + 33 (4) 37 64 30 35  
[cecile.sornay@atari.com](mailto:cecile.sornay@atari.com)